

# DEMANDE d'INSCRIPTION des ÉLÈVES INTERNES aux TRANSPORTS SCOLAIRES DU MORBIHAN

à remettre AVANT LE :

à

*(Si ce document est déjà complété, rayer les renseignements erronés. Inscrire les modifications sur la même ligne).*

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM DE L'ÉLÈVE\*  N° de l'élève  Ne pas remplir

PRÉNOM\*  DATE DE NAISSANCE\*

TÉL. MOBILE  E-mail :

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : Père  Mère  Tuteur  Famille d'accueil  TÉL. 1\* :

NOM\*  PRÉNOM

ADRESSE\*   
(n° et nom de rue ou lieu-dit)

CODE POSTAL  COMMUNE\*  E-mail\* :

TÉL. 2 :

### SITUATION ANNÉE SCOLAIRE PASSÉE

En classe de ..... Établissement : .....

Commune établissement : .....

### SITUATION NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

SCOLARITÉ : Serez-vous dans le même établissement\* ? NON  OUI

SINON, établissement : ..... à .....  
Nom ..... Commune .....

**CLASSE\***

**MATERNELLE - PRIMAIRE**  PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  ULIS

**COLLÈGE**  6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  SEGPA  Autre (préciser)

2<sup>nd</sup>e  1<sup>re</sup>  Term  BAC PRO  ALTERNANCE

**LYCÉE**

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
C.A.P.			

Résidence alternée

Nom et adresse du 2<sup>e</sup> parent : .....

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

J'accepte de transmettre à la Région Bretagne mon numéro d'allocataire CAF afin que celle-ci dispose de mon quotient familial. Celui-ci sera exclusivement utilisé par les services de la Région Bretagne dans le cadre d'une étude portant sur une nouvelle tarification scolaire progressive en fonction du revenu des familles qui pourrait être appliquée à partir du mois de septembre 2020. Pour en savoir plus, consultez la politique de protection des données applicable à la gestion des services de transport scolaire sur **www.breizhgo.bzh**.

Numéro d'allocataire CAF

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et sollicite le bénéfice de la subvention régionale pour les transports scolaires en Morbihan. Je reconnais avoir pris connaissance des règles de subventionnement, de sécurité et de discipline (au dos de cet imprimé). En cas de refus de subventionnement, je m'engage à m'acquitter du coût du transport, selon les tarifs en vigueur, à compter de la date d'utilisation des ces transports.

Date et signature du représentant légal de l'élève :

A ..... le .....

# BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne



\* Ces champs sont obligatoires.

## SUBVENTIONNEMENT

(Extrait du règlement)

### Critères d'attribution de la subvention pour le transport scolaire d'élève interne du Morbihan

- L'élève doit être interne, scolarisé dans un établissement de l'enseignement secondaire (jusqu'au baccalauréat) public ou privé sous contrat d'association avec l'État.
- L'élève doit utiliser les lignes du réseau BreizhGo du Morbihan (scolaires ou ex TIM), sous réserve des places disponibles et sans modification de circuit sur les services spéciaux.
- **Le représentant légal de l'élève doit être nécessairement domicilié dans le département du Morbihan.**

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### Utilisation du titre

- Ce titre de transport donne droit à un aller/retour domicile-école par semaine, en période scolaire\*:
    - Aller : les dimanche soir, lundi matin ou jour de la rentrée scolaire
    - Retour : les vendredi soir, samedi midi ou jour de sortie scolaireQuelle que soit l'heure de départ ou de retour de la ligne dans la journée
- \*2 allers - retours lorsqu'un jour férié est situé au milieu de semaine, en période scolaire.
- Pour tout autre trajet dans la semaine, l'élève devra s'acquitter d'un autre titre de transport (billet unitaire, carte 10 voyages, ...)

### Paielement

- Le titre «interne» est un titre ANNUEL avec 2 possibilités de paiement :
    - la totalité, à la rentrée de septembre,
    - en 2 fois, soit le premier trimestre en septembre et le solde en janvier.
- ATTENTION : en cas de perte ou de vol, il ne sera établi de duplicata que moyennant paiement d'une somme forfaitaire de 10 euros.

### Exception : validité de la carte «interne»

1. **En cas de grève générale un lundi ou un vendredi**, possibilité de rentrée le mardi matin et de sortie le jeudi soir.
2. **Elève malade et ne rentrant à son établissement qu'en cours de semaine** : il devra présenter soit une autorisation du chef d'établissement ou des parents, soit un certificat médical.
3. **Elève n'ayant pas cours le lundi ou le vendredi de manière générale** : sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire, le transporteur portera une mention spéciale sur le titre de transport, autorisant l'élève à circuler le mardi ou le jeudi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**POUR UNE BONNE ORGANISATION, RESPECTEZ LES DÉLAIS** pour vous inscrire et retirer votre carte de transport. Tout élève non titulaire d'une carte validée devra s'acquitter du prix normal du transport.

**SI VOUS N'AVEZ PAS VOTRE CARTE DÉFINITIVE** avant la rentrée ou à la date à laquelle vous souhaitez utiliser les transports scolaires, **UNE CARTE PROVISOIRE POURRA VOUS ÊTRE DÉLIVRÉE.**

Elle certifiera votre inscription et vous permettra d'utiliser immédiatement les transports dans l'attente de l'instruction de votre demande de subvention (à l'issue de laquelle vous sera soit délivrée une carte définitive, soit notifié le refus de subvention).

*Les informations recueillies sont utilisées afin de répondre à vos demandes d'inscription et de renouvellement aux services de transport scolaire organisés par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse [informatique-libertés@bretagne.bzh](mailto:informatique-libertés@bretagne.bzh) ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour en savoir plus, consultez la politique de protection des données applicable à la gestion des services de transport scolaire sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).*